Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

2022

Projet de TERRITOIRE DE LA COR

Penser l'Ouest Rhodanien de demain

Sommaire

Édito	5
Une construction territoriale	6
Les grandes étapes	8
Portrait du territoire	10
La transition écologique et énergétique en fil rouge	18
Une stratégie pour renforcer l'attractivité	26
Œuvrer pour un développement homogène	34
Conclusion	43

Édito

Le Projet de territoire de la COR, adopté par les élus au Conseil communautaire du 23 septembre 2021, est une feuille de route pour notre territoire à l'horizon 2030. Son élaboration a favorisé le rassemblement de nombreux acteurs tout au long de l'année 2021. Il est le fruit d'un important travail de diagnostic, de consultation et de concertation entre les élus, les forces vives du territoire, les habitants et les agents de la COR. Ce nouveau projet actualise celui approuvé en 2019 à l'aune des bouleversements récents et des défis du monde de demain.

Cette feuille de route affirme l'identité de notre territoire et donne du sens à l'action communautaire, complémentaire de celle des 31 communes.

Ce cadre permet de gagner en légitimité vis-à-vis des acteurs institutionnels pour s'engager dans des partenariats et des contractualisations. Il offre également plus de lisibilité à la population et constitue un outil précieux pour nos partenaires actuels et futurs.

Au-delà d'être un document de référence, ce projet co-construit est avant tout un plan d'actions vers l'horizon 2030, décliné en trois axes stratégiques et 18 enjeux.

Un territoire qui place la transition écologique et énergétique comme fil rouge de son action, qui ambitionne de renforcer son attractivité en respectant son identité et qui vise à protéger ses habitants soucieux de la cohérence et des solidarités de ses espaces : voici la définition des grandes priorités qui guideront notre action.

Patrice VERCHÈRE,
Président de la COR

Projet de territoire

Projet de territoire : une construction territoriale

Le Projet de territoire a été défini après une démarche de concertation, d'échanges et de réflexions menée avec les acteurs locaux entre 2017 et 2019. La refonte de ce document stratégique a été réalisée en 2021 pour prendre en compte les nouveaux besoins et les évolutions du territoire.

Véritable feuille de route politique et stratégique pour l'avenir, le Projet de territoire représente **un cadre de référence qui détermine les enjeux de demain et oriente les chantiers prioritaires** que l'agglomération pourrait conduire.
Il s'agit d'un document structurant qui exprime la vision que porte la Communauté d'agglomération. Il fixe un cap dans lequel s'inscrivent des actions dont la mise en œuvre requiert la mobilisation de tous les acteurs.
Processus continu et mesurable, le Projet de territoire doit être évalué régulièrement.
Il s'enrichit des évolutions de l'intercommunalité

erritoire

et des nouveaux besoins du territoire.
C'est un levier de cohérence et de solidarité territoriale, socle de coordination des politiques publiques et des documents cadres de la collectivité. En formalisant une stratégie de développement, la COR construit un outil au service des politiques de contractualisation.
C'est une démarche volontaire et collective qui ne relève pas d'une obligation légale.

Le Projet de territoire est ainsi **un document fondateur de la capacité collective du territoire (habitants, élus, partenaires socio-économiques, membres du Conseil de développement) à définir une vision d'avenir** et à s'entendre sur des objectifs communs.

Un territoire exemplaire en matière de transition énergétique et écologique et d'innovation

De 2017 à 2019, la COR a construit son premier Projet de territoire en réunissant les acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques et partenaires institutionnels) dans le cadre d'ateliers dynamiques. Cette réflexion s'est attachée à mettre en perspective l'écriture du Projet de territoire et le Plan climat air énergie territorial (PCAET), qui ont tous deux été approuvés en septembre 2019.
Fin 2020, la crise de la COVID-19 avait déjà montré ses premiers impacts, notamment sur le logement et la mobilité. Aussi, la nouvelle gouvernance souhaitait se réapproprier ce document afin de répondre le plus justement possible aux besoins et attentes du territoire.
Grâce à l'appui du bureau d'étude New Deal, qui dispose d'une expérience significative dans l'accompagnement des collectivités à l'élaboration de leur Projet de territoire, une analyse a été réalisée à partir des nouveaux éléments de diagnostic et des observations émises par les Maires des 31 communes et les agents de la COR.

Sur le plan juridique

Le Projet de territoire communautaire est uniquement incité et promu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999. Dans un souci d'ouvrir la décision publique à la concertation, la loi (Voynet) impose d'associer des acteurs du territoire à la démarche de projet d'agglomération à travers le Conseil local de développement.

Les grandes étapes

2017

Présentation de la démarche lors d'une Conférence des maires et d'un Conseil local de développement (CLD).

2017 - 2018

Ateliers réalisés avec les élus, les agents, les acteurs du territoire et les services de l'État.

2019

Restitution des ateliers, écriture, avis sollicité du CLD puis approbation du Projet de territoire en septembre 2019 en Conseil communautaire.

2021

4 mars 2021

Atelier animé auprès des agents de la COR.

17 avril 2021

Atelier animé auprès des élus.

30 avril et 5 mai

Quatre ateliers thématiques auprès des élus :

- Comment accompagner le vieillissement de la population ?
- Quelle stratégie d'aménagement pour s'adapter à la mise en œuvre du Zéro artificialisation Nette (ZAN) ?
- Comment éviter que ne se développe un territoire à deux vitesses ?
- Quelle stratégie globale d'attractivité pour le territoire ?

27 mai 2021

Présentation et amendement de la nouvelle architecture du Projet de territoire en Bureau communautaire.

24 juin 2021

Atelier animé auprès des agents pour approfondir les orientations définies par les élus.

8 septembre 2021

Présentation de la refonte du Projet de territoire au CLD et prise en compte des avis.

23 septembre 2021

Approbation de la refonte du Projet de territoire par le Conseil communautaire.

tapes

Les acteurs impliqués pour la refonte du Projet de territoire

La COR remercie l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour mettre à jour cette stratégie territoriale :

- les Maires des 31 communes et Vice-présidents de la COR pour avoir activement participé aux ateliers ;
- les membres du Conseil local de développement pour avoir pris soin de parcourir le document et d'exprimer leurs avis ;
- les agents de la COR pour avoir apporté leur expertise technique et leur connaissance du terrain dans la définition des nouveaux enjeux ;
- les services de l'État pour avoir apporté leur analyse technique sur le Contrat de relance et de transition énergétique, élaboré en parallèle au Projet de territoire, ce qui a apporté des éléments de réflexion sur la définition de cette nouvelle stratégie de développement à 15 ans ;
- le bureau d'étude New Deal qui a mis à jour le diagnostic du Projet de territoire et animé les différents ateliers permettant d'actualiser les enjeux locaux.

Portrait du territoire

La COR représente le plus vaste Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du Rhône. Riche de son histoire industrielle, de son patrimoine architectural, paysager et environnemental, elle offre un cadre de vie exceptionnel. Si les potentiels et les ressources sont réels, la COR souhaite en révéler les atouts en faisant de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, du renforcement de l'attractivité du territoire, et de l'organisation des solidarités territoriale les trois piliers de son Projet de territoire.

L'organisation et l'identité du territoire

Situé au nord du département du Rhône, dans un environnement semi-montagneux à dominante rurale, le territoire de la COR est étroitement lié à la Loire et à la Métropole de Lyon. Il dispose d'une relative homogénéité, même si l'on peut identifier deux principales identités paysagères : d'une part, la haute vallée d'Azergues, qui se caractérise par un dialogue entre un couvert boisé très homogène sur les hauteurs (plantations de douglas) et des espaces agricoles sur les bas de coteaux et en fond de vallée, et, d'autre part, les vallées de la Trambouze, du Reins et de la Turdine, lieux des anciennes implantations industrielles, issues surtout de l'activité textile mais aussi des industries plus récentes. Le passé industriel de certaines villes comme Tarare, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis ou Cours laisse des emprises foncières urbaines, voire des bâtiments, devenus des éléments incontournables du patrimoine local dont certains font déjà l'objet de mise en valeur.

Sur une grande partie du territoire, la prédominance de l'exploitation forestière de résineux a fortement influencé l'évolution des paysages. **Le patrimoine naturel sauvegardé de l'Ouest rhodanien en fait ainsi un véritable poumon vert aux portes de la Métropole lyonnaise.** La topographie semi-montagneuse et collinaire préserve de fait le foncier agricole et forestier de l'étalement urbain et de l'urbanisation. Le Lac des Sapins, équipement touristique majeur, symbolise le **positionnement du territoire comme espace de sport et pôle de pleine nature** à une heure de la Métropole.

Les sols du territoire de la COR sont très majoritairement occupés par des espaces naturels comme les forêts, les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée. Ces espaces couvrent une superficie représentant 80 % du territoire. De façon plus ponctuelle et disparate, des zones urbanisées comme Tarare, Vindry-sur-Turdine, Cours, Amplepuis ou Thizy-les-Bourgs parsèment le territoire avec, dans leur prolongement, des zones industrielles et/ou commerciales.

En termes d'aménagement du territoire, la COR s'organise autour d'un réseau de pôles intermédiaires structurants, plutôt en perte de vitesse démographique, tandis que les villages plus ruraux connaissent une légère reprise. **L'attractivité globale du territoire est donc l'enjeu majeur de la COR, dans une logique de repolarisation territoriale.** Les pôles principaux que représentent les villes de Tarare, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis, ou encore Cours, ont tous des projets ambitieux de réhabilitation de leur centre-bourg qui visent à renforcer leur attractivité et leur fonction structurante. **La recherche de solidarités et d'équilibre, entre ces pôles historiques à conforter et les villages plus ruraux qui doivent garder leur vitalité, guide le projet de la COR.**

La prégnance de la forêt et de l'agriculture

La forêt couvre 41,4 % du territoire (23 900 hectares). Ce taux de boisement est largement plus élevé que les moyennes nationale (25,8 %) et régionale (32,3 %). C'est une forêt globalement jeune dont près d'un quart des surfaces a moins de 40 ans.
La haute vallée d'Azergues est le territoire le plus boisé (51 % de la superficie). La fonction sylvicole est particulièrement affirmée dans cette vallée et dans le secteur des Écharmeaux où prédominent les peuplements de conifères.

L'agriculture couvre 44 % du territoire et elle est plutôt extensive en tête des bassins versants.

434 exploitations
sur près de 24 000 hectares de surfaces utiles (*données 2020 issues du recensement agricole de la DRAAF*).

À noter que les petites exploitations ont tendance à disparaître au profit d'entités plus importantes en termes de Surface agricole utile (SAU) mais toujours en restant à caractère familial (à l'opposé d'installations agricoles industrielles). L'activité agricole devient peu à peu plus variée dès que l'on progresse en aval des bassins versants. Apparaît alors une agriculture de prairies, de vergers, de maraîchages (140 hectares), de céréales ou encore de vignes (237 hectares).

7 405 vaches laitières
5 185 bovins allaitants
5 847 ovins
4 623 caprins

Données 2020 issues du recensement agricole de la DRAAF.

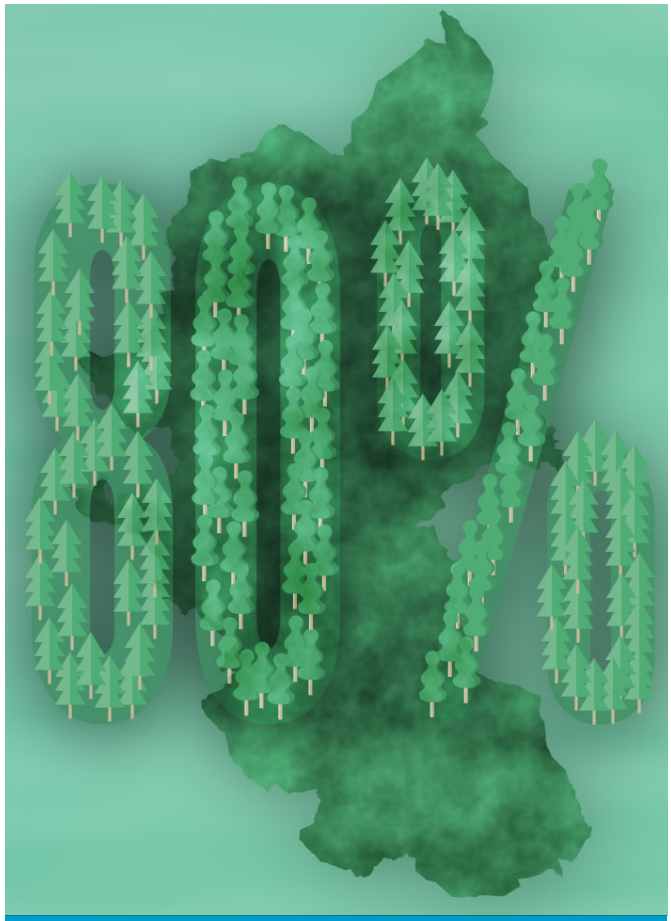

Les espaces naturels couvrent 80 % du territoire de la COR

Une ressource en eau limitée

Le réseau hydrographique sur le territoire est relativement dense en ruisseaux, résurgences et sources en raison d'une pluviométrie importante et d'un contexte géologique particulier. Cependant, les cours d'eau se caractérisent par de faibles débits d'étiage, notamment le Reins et la Trambouze. Ces problèmes d'étiage sont accentués par les prélèvements pour l'irrigation (intensification des cultures fourragères, abreuvage des animaux, concentration des élevages).

Le Beaujolais Vert n'offre qu'une ressource en eau souterraine limitée, qui alimente un nombre restreint de communes. Pour les autres, l'alimentation en eau potable se fait majoritairement à partir :
- du barrage de Joux qui représente 18 % des volumes prélevés ;
- de la nappe alluviale de la Saône, avec des interconnexions avec des syndicats voisins par l'intermédiaire du Syndicat mixte de production Saône-Turdine ;
- de la nappe de la Loire sur le périmètre du Syndicat Rhône-Loire-Nord.

L'équilibre entre les besoins en eau potable et la ressource est globalement satisfaisant. Aucun problème de pénurie n'a été constaté, la nappe de la Saône constituant une ressource importante.

La qualité de l'air analysée

L'analyse des données d'émissions territoriales réalisée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (observatoire agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes) met en évidence plusieurs éléments importants. Le secteur résidentiel représente la principale source d'émissions des particules sur le territoire de la COR (52 %), devant l'agriculture (17 %) , l'industrie hors production d'énergie (17 %) et le transport routier (14 %). Les Composés organiques volatiles hors méthane (COVNM) sont émis en quantité significative sur le territoire par le secteur industriel hors production d'énergie (61 %) et secteur résidentiel (32 %). Ces émissions sont toutefois à la baisse sur le territoire de la COR (- 34 % entre 2007-2015). Ceci peut s'expliquer notamment par une baisse des émissions du secteur industriel qui s'adapte à des réglementations environnementales plus contraignantes.

Les émissions de CO2 sont liées au secteur industriel hors production d'énergie (77 % des émissions du territoire), ce qui s'explique notamment par l'activité industrielle et l'utilisation de fuel pour les process de combustion / chauffage. Le secteur résidentiel est responsable de 17 % des émissions du territoire. Le transport routier contribue significativement aux émissions de particules et de COVNM. La source autoroutière représente une part importante de ces émissions liées au transport.

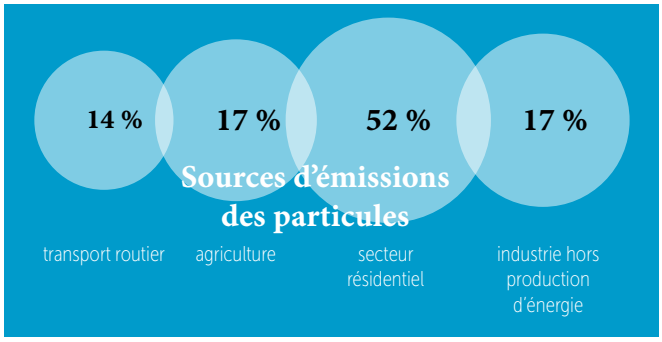

Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes 2015.

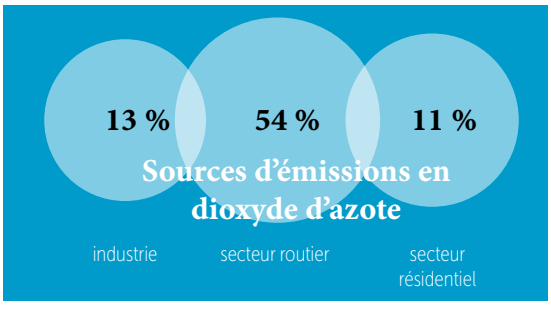

Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes 2015.

Une dynamique démographique contrastée

Le territoire présente dans son ensemble une dynamique démographique modérée avec une évolution annuelle de la population, durant les dix dernières années, largement inférieure à la moyenne départementale, régionale et même nationale. Le solde migratoire est particulièrement bas (0,1 % par an). Cette situation masque cependant des différences très notables entre les différentes parties du territoire. **Les communes les plus proches de la Métropole de Lyon connaissent des taux de croissance de la population particulièrement soutenus,** allant même à des moyennes supérieures à 3 % par an pour des communes comme Saint-Clément-sur-Valsonne et Saint-Appolinaire. A l'inverse, les communes de l'ancien pays d'Amplepuis-Thizy, plus éloignées de la Métropole et bénéficiant moins de l'effet de désenclavement de l'A89, connaissent pour la plupart des évolutions négatives de leur population. Les pôles urbains de la COR peinent à retenir leurs ménages et à en attirer de nouveaux, surtout les jeunes ménages et les actifs. À noter cependant que **la ville de Tarare, longtemps en décroissance, a connu un rebond ces dernières années**, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles populations.

Un vieillissement de la population qui s'accélère

Compte tenu de sa faible dynamique démographique, **le territoire connaît un vieillissement accéléré de sa population**. La COR enregistre un indice de vieillissement de 87 (contre 80 pour la moyenne nationale), ce qui signifie qu'il héberge 87 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. L'indice de dépendance économique du territoire est de 155 pour une moyenne nationale de 99. Par rapport à la moyenne nationale, le territoire enregistre un déficit de population dans l'ensemble des tranches d'âge de 20 à 59 ans et un excédent dans l'ensemble des tranches d'âge au-delà de 60 ans. Durant la dernière décennie, le territoire a perdu 1 066 habitants entre 20 et 59 ans et gagné 2 218 habitants de plus de 60 ans.
Il est à noter que, comme pour la dynamique démographique générale, **le vieillissement de la population n'est pas uniforme avec une population relativement jeune dans les communes les plus proches de la Métropole et un pourcentage de plus de 65 ans important dans les communes les plus éloignées.**

Des facteurs de fragilité sociale

Même si la situation tend à s'améliorer, les caractéristiques socio-économiques de l'Ouest rhodanien restent préoccupantes dans certaines parties du territoire. La population a été très impactée par les crises économiques successives et cumule aujourd'hui un certain nombre de difficultés, notamment un salaire médian et un taux de diplômés relativement bas.

Au regard de la moyenne nationale (14 %), celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (12,7 %) ou encore de la Métropole de Lyon (15,7 %), la COR, avec un taux de pauvreté de 12,5 %, apparaît dans une moyenne basse. Cependant, lorsque l'on compare les différents territoires du département du Rhône, on constate que la COR enregistre l'un des plus forts taux de pauvreté. Les moins de 30 ans et les 40-49 ans sont les plus touchés. En dehors de la ville-centre, les fragilités sociales sont essentiellement localisées dans les communes de l'ancien pays d'Amplepuis-Thizy.

20 870 €
salaire médian sur le territoire de la COR

22 990 €
salaire médian dans le département du Rhône

Non diplômés
France 17,7 %
COR 28,8 %

Diplômés de l'enseignement supérieur
France 40,5 %
COR 18,7 %

Source : INSEE 2021.

Le territoire enregistre un indicateur de concentration d'emploi de 91,4, ce qui signifie qu'il accueille 91,4 emplois pour 100 actifs occupés résidents. Malgré la faible dynamique démographique, ce taux tend à se dégrader puisqu'il était de 96,6 en 2007.

L'industrie, principal employeur et spécialité du territoire, a vécu une forte baisse de son activité et du nombre de ses salariés soit - 14 % (- 735 emplois) en sept ans (2008-2015). Cette crise s'explique essentiellement par la poursuite du déclin des activités du textile : 27 établissements en moins en sept ans et - 40 % de salariés (- 593 emplois). La réparation par installation de machines-équipements connaît également une baisse sensible ainsi que l'industrie du bois. Conséquence de la tendance au long terme du repli des industries lourdes qui a durement impacté le territoire, les vallées de la Turdine et de la Trambouze ont vu se développer des friches industrielles, que ce soit en zones d'activités ou dans le tissu urbain des centres-villes ou des bourgs. **Ces friches représentent aujourd'hui un enjeu fort en termes de réhabilitation**.

A contrario, **l'industrie alimentaire montre une croissance sur le territoire, comme la métallurgie métallique**. Le secteur du BTP est quant à lui fortement impacté par la crise et la baisse de la commande publique. Avec l'arrivée de l'A89, le territoire connaît un fort développement des activités de transport-logistique. **L'économie s'est diversifiée** dans de nombreux domaines d'activités : chimie, agro-alimentaire, métallurgie, mécanique... La politique de désenclavement porte ses fruits au niveau touristique, les activités d'hébergement-restauration ayant vu leurs effectifs salariés augmenter.

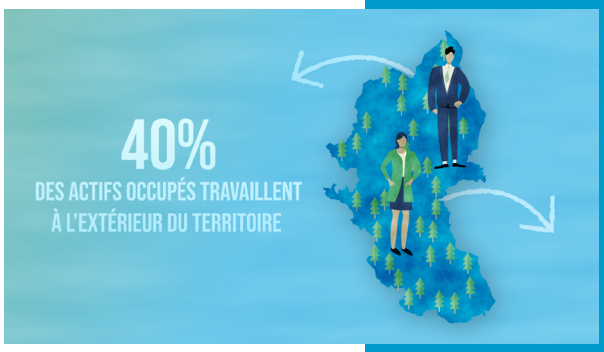

Une économie présentielle principal moteur de la création d'emplois nouveaux

Au fil des années, une véritable filière tourisme et loisirs s'est développée autour du site du Lac des Sapins, offrant aux visiteurs la possibilité de pratiquer de multiples activités liées à l'eau (baignade, pêche, pédalo, kayak, optimist, catamaran, canoé, paddle) mais également des activités de pleine nature (randonnée pédestre et équestre, trail, VTT, équitation, parcours aventure, paintball, mini-golf, parcours de santé, musculation en plein air, tir à l'arc...). **L'activité touristique est ainsi liée aux richesses naturelles du territoire**.

La fréquentation touristique est marquée par des excursions de proximité et par une population familiale en recherche d'activités ludiques.
Les pratiques sportives sont importantes mais encore peu structurées en-dehors d'évènements sportifs reconnus tels que le Triathlon et l'Ultra Trail. **Le secteur du tourisme reste néanmoins peu développé sur le territoire, ce qui se traduit notamment par une capacité d'hébergement limitée**. L'INSEE recensait ainsi, en 2021, seulement 11 hôtels, six campings et un hébergement collectif à l'échelle de la COR.

Malgré un contexte difficile, **les opportunités de développement économique du territoire sont donc réelles**. La COR est favorablement connectée à l'armature métropolitaine par l'A89. L'Ouest rhodanien apparaît comme un espace où il fait bon entreprendre : avec 8 % d'artisans/chefs d'entreprise, le territoire se situe en bonne place alors que la moyenne départementale s'établit à 7 %. L'agriculture demeure essentielle et occupe tout de même 620 agriculteurs exploitants (2015), soit 3 % de la population active. Si le territoire conserve une forte coloration productive, c'est désormais la sphère présentielle qui constitue le premier gisement d'emplois nouveaux.

Emplois productifs

100 en 1975

56 en 2020

Emplois présentiels

100 en 1975

159 en 2020

L'offre commerciale du territoire (550 commerces en 2019 dont presque 200 dans la ville-centre de Tarare) est marquée par un fort taux d'indépendants (+ de 95 % des commerces). Ce constat révèle à la fois une vitalité et une diversité commerciales mais aussi un déficit d'attractivité du territoire auprès des enseignes.

Chiffre d'affaires commercial en 2017

175 M€

dont 70 % par l'alimentaire.

Source : Enquête consommateurs CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Contenue sur les dépenses alimentaires, l'évasion commerciale est ainsi forte (67 %) sur les loisirs et les équipements de la personne et de la maison, en particulier sur les communes d'Amplepuis, Thizy-les-Bourgs et Cours pour lesquelles les pôles de Villefranche-sur-Saône, Roanne ou même Lyon demeurent attractifs.

L'attractivité globale de la COR, synthétisée par son potentiel de captation de richesses, apparaît faible. Elle est heureusement compensée par une forte propension à consommer localement, génératrice d'une densité en emplois de proximité conforme au standard des communautés de communes et d'agglomération françaises, et ce malgré la très forte attractivité commerciale de l'agglomération lyonnaise.
Associée à une politique forte en faveur du développement commercial dans les polarités, la dynamique portée par l'intercommunalité a permis de faire baisser puis de maintenir les taux de vacance commerciale dans les cœurs de ville et centres-bourgs.

Taux de vacance commerciale en 2020

Tarare	12 %
Cours	8 %
Amplepuis	6 %
Thizy-les-Bourgs	30 %

Source : COR.

L'enjeu pour le territoire est celui du maintien d'une offre diversifiée et attractive dans les polarités, capable de répondre aux nouveaux modes de consommation et aux nouvelles attentes du consommateur.

Avec un territoire comportant 26 communes de moins de 2 000 habitants, il s'agit également d'assurer le maintien d'une offre minimum de services en milieu rural, matérialisée le plus souvent par les multiservices qui développent une gamme toujours plus large et revêtent des formes plus hybrides.

Il est à noter que 60 % des actifs travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire et que l'influence de la Métropole se renforce puisqu'elle donne désormais à travailler à 16,2 % des actifs du territoire.

Un territoire fortement dépendant de la voiture particulière

Dans un territoire vaste (577 km^2), peu dense (87,4 habitants au km^2) et à la topographie accidentée, l'organisation de la mobilité constitue un défi difficile à relever. Ainsi, si l'offre de transport de la COR est relativement consistante, la voiture constitue le moyen de transport plébiscité.

Le taux de motorisation du territoire est cependant inférieur à la moyenne nationale des territoires équivalents. De fait, le budget consacré par les ménages à la mobilité est élevé (18 % des revenus disponibles pour une moyenne départementale de 15 %). Dans certaines communes enclavées, la part médiane du revenu disponible consacrée à l'automobile est supérieure à 25 % et, pour les ménages les moins aisés, elle dépasse même les 30 %.
Dans un contexte où seulement 33,1 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence et où près de 40 % des actifs sortent du périmètre communautaire pour travailler, la mobilité reste une préoccupation. La part des transports en commun pour se rendre au travail est relativement modeste (6,3 %) en comparaison à la moyenne régionale (10,8 %) et surtout nationale (15,4 %) avec, en contrepartie, une part prépondérante de la voiture particulière (80,1 %).

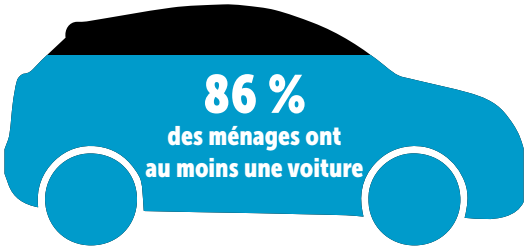

dont 41,2 % en possèdent deux ou plus, alors que la moyenne nationale n'est que de 34,7 %.

Un enjeu fort autour de la question du logement

Les anciennes vallées industrielles conservent encore beaucoup d'industries de production dont l'implantation s'est accompagnée de celle de nombreux logements qui datent, pour la plupart, d'avant la seconde guerre mondiale. En outre, en raison de leur inadéquation par rapport aux attentes actuelles en matière d'habitat, les logements de centre-bourg sont essentiellement occupés par les ménages les plus modestes, ce qui se ressent sur l'activité commerciale de ces bourgs.
En 2018, on recensait 27 188 logements sur le territoire communautaire.

57 % des logements vacants ont été construits avant 1915, ce qui explique leur performance énergétique faible et l'inadaptabilité des biens aux attentes actuelles en la matière (taille des pièces, espaces extérieurs...). Parallèlement, le taux de logements du Parc privé potentiellement indignes (PPPI) dans le total du parc de résidences principales de la COR est de 5,5 % (contre 2,8 % dans le Rhône). Thizy-les-Bourgs et Cours font partie des 15 communes de la COR dont le taux de PPPI est supérieur à 5 %.

Source : INSEE 2018.

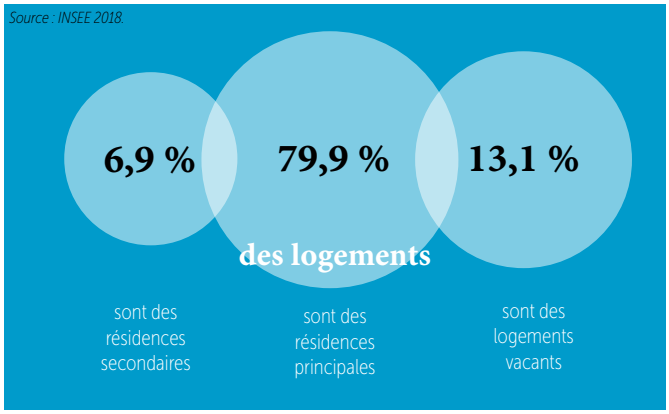

La répartition inégale de la croissance démographique sur le territoire fait ressortir des problématiques d'habitat qui s'observent avant tout dans les centres-bourgs des pôles urbains, moins prisés par les nouveaux habitants.

Une attractivité résidentielle rehaussée par la crise sanitaire

L'amélioration de l'accessibilité du territoire grâce à la mise en service de l'A89 avait laissé entrevoir un regain de l'attractivité résidentielle de certaines parties du territoire. La crise sanitaire a accéléré ce phénomène. Elle conduit à un changement de regard des citoyens sur les critères qui définissent la bonne santé et l'attractivité d'un territoire.
L'expérience du télétravail à grande échelle modifie également les stratégies résidentielles des ménages avec des choix qui s'émancipent de plus en plus de la proximité immédiate de l'emploi. **L'aspiration grandissante des ménages à une vie plus simple dans un cadre de vie préservé et un environnement sain va nécessairement redonner un regain d'attractivité au territoire avec l'arrivée de jeunes ménages, permettant un rajeunissement de la population.**

Projet

La COR a décidé de maintenir la transition énergétique et écologique comme fil rouge de son Projet de territoire. Les deux autres visions développées autour de l'attractivité d'une part, et de la cohérence et des solidarités territoriales d'autre part, ont quant à elles été enrichies.

Chacun de ces trois axes stratégiques se décline en enjeux puis en orientations qui contribueront à la définition des objectifs opérationnels et au plan d'actions destinés à répondre aux besoins et aux spécificités du territoire pour un développement équilibré et harmonieux.

Enfin, pour chaque enjeu sont précisées les orientations qui pourraient être mises en place sur le territoire par la COR ou par les différents acteurs locaux.

1 Projet de territoire
3 axes
18 enjeux

AXE STRATÉGIQUE N°1
faire de la transition écologique et énergétique le fil rouge du Projet de territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie.

Enjeu n° 1 : baisser la consommation énergétique dans tous les secteurs et afficher une ambition forte sur la rénovation énergétique des logements, des locaux industriels et tertiaires et des bâtiments publics.

Enjeu n°2 : soutenir la production d'énergies renouvelables.

Enjeu n°3 : anticiper la mise en œuvre du ZAN et développer une stratégie de sobriété foncière.

Enjeu n°4 : préserver les ressources et la biodiversité et aider le territoire et ses acteurs à s'adapter et à lutter contre le changement climatique.

Enjeu n°5 : produire et consommer autrement.

Enjeu n°6 : faire de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers un vecteur du maintien des équilibres environnementaux, de la qualité de vie et de l'identité du territoire.

AXE STRATÉGIQUE N°2
mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire.

Enjeu n°7 : améliorer la connectivité avec les territoires environnants, notamment la Métropole, et la mobilité au sein du territoire.

Enjeu n°8 : faire de l'habitat un vecteur d'attractivité.

Enjeu n°9 : défendre l'identité industrielle du territoire, capter et incuber des projets innovants.

Enjeu n°10 : développer l'économie de proximité et les emplois non délocalisables répondant aux qualifications locales.

Enjeu n°11 : développer un haut niveau de services, promouvoir la qualité de vie et développer l'image du territoire.

Enjeu n°12 : faire que l'agriculture et la forêt demeurent des secteurs économiques du territoire.

AXE STRATÉGIQUE N°3
œuvrer pour un développement homogène et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Enjeu n°13 : organiser le territoire à partir de trois grandes polarités, structurer le territoire autour de ses bourgs historiques et développer une logique de bassin de services.

Enjeu n°14 : développer une politique de l'habitat accessible, ambitieuse et volontariste.

Enjeux n°15 : faire de la mobilité un outil de solidarité et de maillage territorial.

Enjeux n°16 : favoriser la réussite éducative.

Enjeux n°17 : développer le bien vieillir.

Enjeux n°18 : favoriser la cohésion sociale.

Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération

1 - LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EN FIL ROUGE

Axe stratégique n°1 : faire de la transition écologique et énergétique le fil rouge du Projet de territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie.

Héritière d'un riche patrimoine naturel, la COR a eu pour vocation, dès sa création, de s'engager en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Ainsi, en 2015, elle disposait déjà de dispositifs structurants, issus du Beaujolais Vert *: ils ont permis d'engager rapidement des actions dans cette direction. La COR n'a eu de cesse de se porter candidate à des dispositifs pour capter de l'expertise, des capacités d'innovation et des financements.

La COR est ainsi une jeune collectivité qui porte, depuis sa création, l'ambition Territoire à énergie positive. Elle poursuit **l'objectif d'être énergétiquement neutre en 2050, c'est-à-dire de produire localement autant, voire plus, d'énergies renouvelables qu'elle ne consommera d'énergie**. Cette ambition énergétique est vertueuse aussi pour le climat car la réduction des consommations d'énergies fossiles permet de réduire mécaniquement les émissions de Gaz à effet de serre (GES). Pour autant, l'approche énergie-climat n'est désormais qu'un pan de la stratégie de la COR qui poursuit une véritable transition écologique.
Les actions en faveur du développement de nouveaux modes de mobilité (véhicules électriques, autopartage et covoiturage, Vélo à assistance électrique, etc.), mais aussi le programme de développement du photovoltaïque, des réseaux de chaleur et de la production de biogaz, doivent permettre de répondre à l'objectif fixé dans l'ambition TEPos : l'autosuffisance énergétique du territoire en 2050, dans le cadre également de la mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) dont la COR s'est dotée. Ce plan fixe les objectifs pour mener une transition énergétique réussie à l'horizon 2050 avec un premier cap en 2024, terme de son plan d'actions.

Pour autant, les élus affichent clairement leur volonté d'assurer le développement économique du territoire. Ils souhaitent ainsi **promouvoir une croissance raisonnée et partagée de chaque partie du territoire tout en préservant les équilibres environnementaux, la qualité de vie et l'identité de l'Ouest rhodanien.**

**Territoire à énergie positive (TEPos), Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER), Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)*

Axe straté

egique n°1

Enjeu n°1

Rénovation énergétique

Baisser la consommation énergétique dans tous les secteurs et afficher une ambition forte sur la rénovation énergétique des logements, des locaux industriels et tertiaires et des bâtiments publics

En 2024, les consommations énergétiques du territoire devront avoir baissé de 10 % par rapport aux consommations de 2015. Il s'agit d'un rythme de baisse soutenu mais nécessaire pour atteindre les 52 % d'économies d'ici 2050 et ainsi devenir Territoire à énergie positive.

Plus gros consommateur d'énergie, le secteur résidentiel représente le plus important défi avec **un impératif de rénovation énergétique massif de plus de 650 logements par an qui permettra une baisse de 5 % des consommations énergétiques totales** du territoire d'ici 2025. La plateforme de rénovation de l'habitat et l'Association locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) permettront de massifier les rénovations énergétiques en multipliant les accompagnements techniques et en optimisant l'ingénierie financière.

Le secteur des transports de personnes et de marchandises est le deuxième secteur le plus énergivore (respectivement 17 % et 11 % des consommations en 2015). Pour participer à hauteur de 3 % de la baisse totale des consommations énergétiques du territoire d'ici 2024, la consommation énergétique des transports devra avoir baissé de 10 %.

Les secteurs économiques tels que l'industrie, le tertiaire ou l'agriculture représentaient 35 % des consommations énergétiques en 2015, avec une empreinte plus forte de l'industrie et du tertiaire (respectivement 17 % et 16 %) et plus faible pour l'agriculture (2 %).

La COR, forte de son expertise dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, devra **poursuivre son engagement auprès des différents acteurs du territoire pour les accompagner dans la concrétisation de leur projet**, en lien avec ses partenaires techniques et financiers.

Les orientations :

- soutenir la rénovation du bâti ;
- promouvoir un aménagement réduisant les distances et favorable aux mobilités alternatives ;
- mailler le territoire de stations de carburant alternatif avec garantie d'origine ;
- accompagner les entreprises à la transition énergétique.

Enjeu n°2

Soutenir la production d'énergies renouvelables

D'ici 2024, la COR s'est engagée à produire localement 17 % de ses consommations énergétiques. Pour établir ce scénario, elle a pris en compte son potentiel de développement en énergies renouvelables. La COR souhaite **développer un mix-énergétique, c'est-à-dire ne se priver d'aucune ressource et diversifier ses productions**. En 2024, c'est principalement le bois-énergie (8 %), le solaire photovoltaïque (3 %), et au même niveau le biogaz (2 %), l'éolien (2 %) et la géothermie et autres (2 %) qui composeront ce mix-énergétique. Le PCAET décrit de façon précise le type d'installation qu'il faudra déployer pour arriver à ce résultat. Mais les projets, souvent complexes, peuvent être rejetés localement, ou comporter des contraintes techniques, réglementaires et environnementales. La réalisation d'un Schéma directeur de l'énergie (SDE) a pour objectif de corriger ce scénario et de **sécuriser la trajectoire énergétique de la COR en vérifiant la faisabilité des projets sur le terrain.**

D'ici 2024, des réseaux de chaleurs urbains alimentés par des chaufferies bois permettront de chauffer des logements et des équipements, notamment sur les communes de Thizy-les-Bourgs et de Cours. L'accompagnement au développement d'unités de méthanisation se poursuivra, de même que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers et des équipements publics et d'ombrières photovoltaïques sur les parkings.

Objectif TEPos à l'horizon 2050

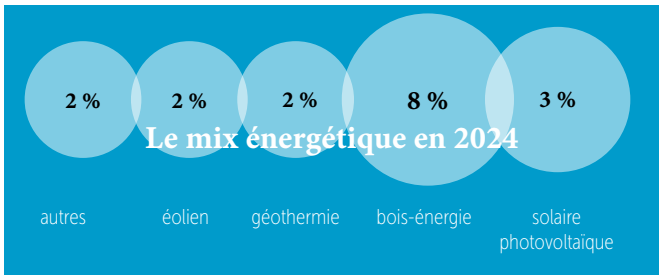

Les orientations :

- Finaliser, valider et mettre en œuvre un Schéma directeur de l'énergie (SDE) ;
- créer des réseaux de chaleur urbains ;
- créer des unités de méthanisation ;
- soutenir les projets privés et collectifs de production d'énergie ;
- installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public.

Enjeu n°3

Viser une croissance raisonnée

Anticiper la mise en œuvre du ZAN et développer une stratégie de sobriété foncière

Comme dans beaucoup de territoires, la consommation foncière de la COR a augmenté entre 2009 et 2019 : 335 hectares supplémentaires ont été artificialisés. Cette artificialisation est principalement due à l'habitat, avec **66 % des nouvelles surfaces artificialisées liées à la production de logements contre seulement 25 % pour l'aménagement de zones économiques.**

Dans le prolongement du Plan biodiversité de 2018, l'État souhaite désormais imposer le principe d'une Zéro artificialisation nette (ZAN). Cela implique, dans un premier temps, d'infléchir la consommation foncière du territoire d'au moins 50 % au cours des dix prochaines années puis d'accéder à la neutralité foncière au-delà. À cette échéance, tout espace artificialisé devra nécessairement être compensé par un espace équivalent renaturé.

Avec la mise en œuvre du ZAN, le territoire va dans les prochaines années être confronté à une contrainte forte. Au-delà de la remise en cause des modèles économiques de production du logement et des zones économiques, c'est l'ensemble de la stratégie d'aménagement du territoire qui s'en trouvera impacté avec le **besoin d'une plus grande maîtrise foncière publique des secteurs à enjeux, une plus grande sélectivité des implantations économiques dans les zones dédiées mais aussi la recherche de formes d'habitat plus économes en foncier.**

La gestion économe de l'espace doit désormais s'envisager comme **un enjeu irriguant l'ensemble des politiques publiques** en matière d'énergie, de climat, d'écologie, d'urbanisme, de cohésion, d'agriculture et non comme une politique sectorielle supplémentaire.

Les orientations :

- mettre en œuvre une politique foncière et assurer la maîtrise publique du foncier dans les secteurs à enjeux ;
- expérimenter les dispositifs dissociant la propriété du foncier et celle du bâti (zones d'activités économique, commerces, logements...) ;
- réhabiliter et réinvestir les friches industrielles et réserver les zones dédiées aux activités incompatibles avec l'habitat ;
- poursuivre la rénovation des logements et lutter contre la vacance ;
- promouvoir de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace ;
- mettre en œuvre la stratégie « éviter, réduire, compenser ».

Enjeu n° 4

Préserver les ressources et la biodiversité et aider le territoire et ses acteurs à s'adapter et à lutter contre le changement climatique

Veiller à la compatibilité des projets, y compris le développement des énergies renouvelables, avec les enjeux environnementaux et de qualité de l'air n'est pas une démarche aussi évidente qu'il pourrait paraître. La COR et les services de l'État seront parfois en position d'arbitrer sur des projets en fonction de leurs impacts sur l'environnement. Une appréciation fine des enjeux environnementaux devrait permettre d'objectiver cer ces choix en toute connaissance de causes.

À ce titre, le Schéma directeur de l'énergie constitue un très bon outil car il vise notamment à adapter le scénario TEPos aux enjeux environnementaux du territoire. Bien que la qualité de l'air soit globalement satisfaisante sur la COR, le territoire sera vraisemblablement de plus en plus concerné par des épisodes de pollution atmosphérique, notamment en raison de sa proximité avec la Métropole. Le passage de l'A89 est notamment en cause mais les pratiques de brûlage des déchets verts à l'air libre, ou bien encore l'utilisation d'engrais azotés, ne sont pas non plus sans conséquences sur la qualité de l'air.

Le Projet de territoire de la COR est **un projet de développement durable qui s'intéresse aussi à la question de l'emploi et donc au développement économique.** Ainsi, la COR n'a pas renoncé à ses activités industrielles qui fixeront de l'emploi localement et éviteront autant de déplacements forcés vers des zones d'emplois extérieures au territoire. Néanmoins, elle a conscience des nuisances potentiellement générées par ces activités et s'engage à développer des stations de Gaz naturel de véhicules (GNV) qui intéressent déjà de nombreuses entreprises et transporteurs locaux. La COR, compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air, va progressivement s'outiller pour **mieux identifier les facteurs de pollution et mener des actions adaptées.**

Enfin, la question de la ressource en eau, déjà posée avec l'enjeu d'adaptation au changement climatique, s'avère cruciale pour le maintien des équilibres écologiques du territoire et pour assurer les besoins des populations. La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau appelle une vigilance accrue et nécessitera une coordination des acteurs et des usagers.

Développement durable et emploi

Les orientations :

- promouvoir les techniques d'exploitation favorisant la séquestration du carbone ;
- veiller à la préservation et au bon usage de la ressource en eau ;
- restaurer les trames vertes et les trames bleues ;
- lutter contre les îlots de chaleur.

Enjeu n° 5

Promouvoir les circuits courts et la consommation locale

Produire et consommer autrement

La transition écologique impose de revoir les façons de consommer et de privilégier les productions locales. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'alimentation. À ce titre, la COR s'est engagée auprès du Département du Rhône à participer au Projet alimentaire territorial et s'implique dans différents programmes visant à rapprocher producteurs et consommateurs.

Aussi, la COR doit assurer la mise en relation entre les producteurs et les intermédiaires (restaurants, épiceries) pour que ces derniers proposent des produits locaux. Elle doit **valoriser les productions locales qui travaillent en circuits courts par la structuration d'une filière de viande locale et l'installation de maraîchers pour fournir la restauration collective,** qui doit répondre aux nouvelles exigences de la loi EGalim.

Enfin, au regard des évolutions climatiques, la COR a naturellement une mission d'accompagnement des agriculteurs et des exploitants forestiers dans l'adaptation de leurs pratiques au changement climatique.

Les orientations :

- accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique ;
- favoriser l'installation de projets agricoles, notamment alimentaires, et éviter le démembrement des installations ;
- promouvoir les circuits courts et la consommation locale.

Enjeu n° 6

Faire de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers un vecteur du maintien des équilibres environnementaux, de la qualité de vie et de l'identité du territoire

41,4 % du territoire de la COR est occupé par des forêts et des milieux semi-naturels, et 44 % par des terrains agricoles. Le territoire dispose d'espaces naturels sensibles et de sites naturels remarquables ayant un fort intérêt floristique, faunistique et/ou paysager, et dont la fragilité justifie la mise en œuvre de mesures de protection.

Cette mosaïque d'espaces forestiers et agricoles constitue l'un des principaux éléments identitaires du territoire et contribue fortement à la qualité de vie des habitants. **La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est non seulement au cœur de la problématique de maintien des équilibres environnementaux mais aussi de celle liée à l'attractivité du territoire.** Le contexte actuel lié à la crise sanitaire a révélé l'aspiration grandissante des ménages à une vie plus simple, dans un cadre de vie préservé et dans un environnement sain. La fragilité de ces espaces nécessite la mise en œuvre de mesures de protection pour valoriser nos espaces naturels, qui contribuent aussi à la préservation de nos ressources comme l'eau, au travers des zones humides par exemple.

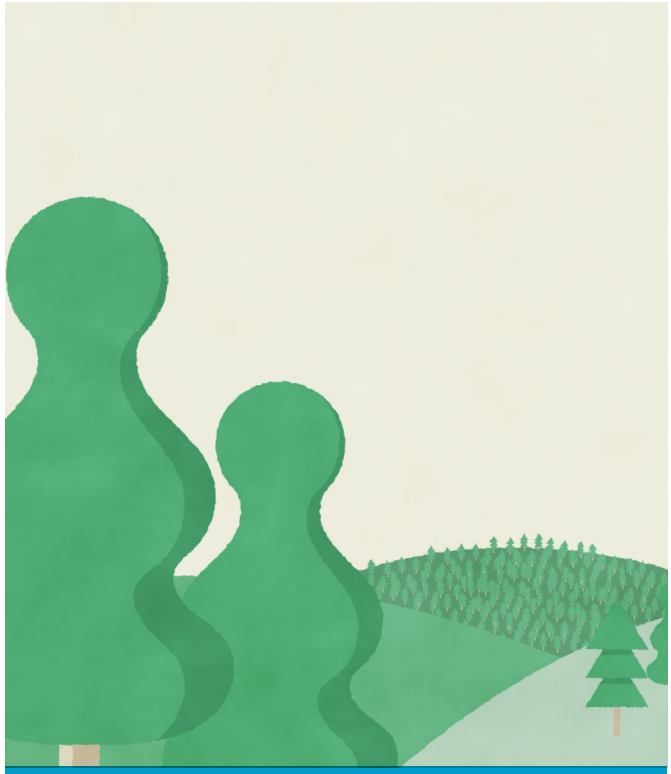

Le patrimoine naturel, une opportunité à préserver

Les orientations :

- repérer et préserver les espaces naturels ;
- maintenir les exploitations agricoles et forestières et favoriser les pratiques extensives ;
- adapter les essences et cultures à l'évolution du climat.

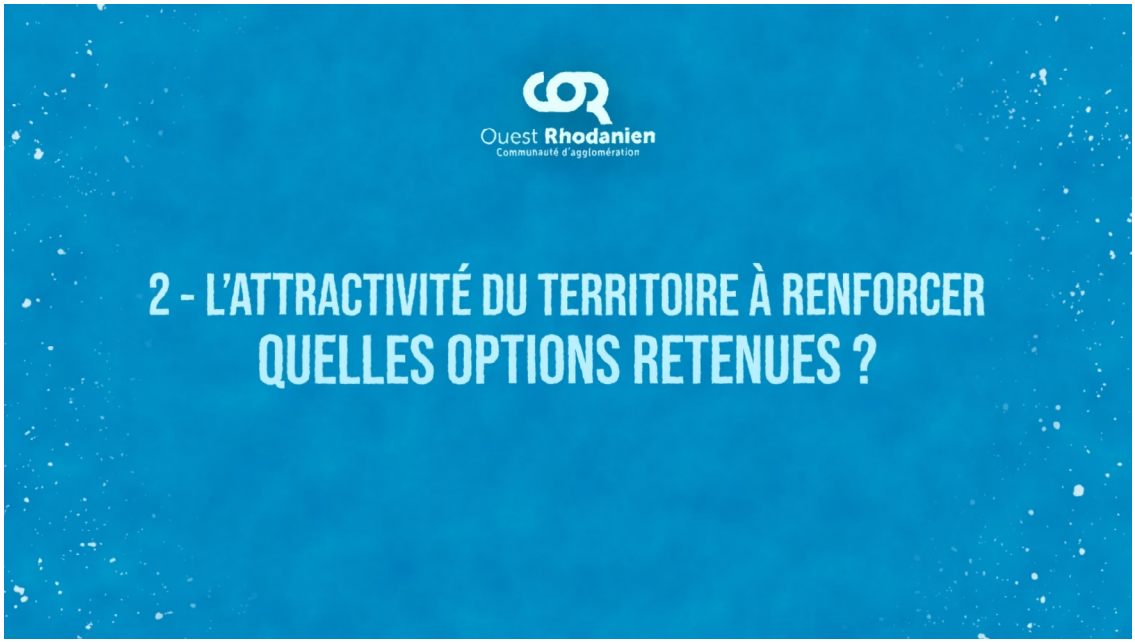

Axe stratégique n°2 : mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les attraits du territoire.

Territoire industriel ancien, dominé par les entreprises du textile, l'Ouest rhodanien a été particulièrement touché par le phénomène de désindustrialisation qui a affecté l'ensemble de l'économie française depuis le milieu des années 1970 avec, pour conséquences, une perte importante d'emplois et l'apparition de nombreuses friches industrielles, désormais traitées pour une grande majorité.

Longtemps en perte de vitesse démographique, depuis 1999, **le territoire de la COR gagne à nouveau des habitants**. Son évolution démographique reste cependant modérée et surtout très inégale selon les différentes parties du territoire. Si les communes les plus proches de la Métropole de Lyon connaissent un accroissement rapide de leur population qu'il convient d'encadrer, les communes du pays d'Amplepuis-Thizy continuent pour la plupart à perdre de la population. La COR souffre encore d'un déficit d'image qui pénalise particulièrement ses bourgs historiques principaux. Toutefois, **la tendance semble s'inverser suite à la crise sanitaire de la COVID-19 avec de nombreux biens immobiliers faisant l'objet de transactions dans le sud comme dans le nord du territoire**.

Malgré une situation géographique privilégiée, le territoire a longtemps souffert de son enclavement et d'un déficit de voies de communication structurantes. Avec **la mise en service de l'A89 en 2013, l'accessibilité du territoire s'est nettement améliorée et la COR dispose désormais d'une position stratégique** au cœur de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, à seulement 30 minutes de la Métropole lyonnaise en sa partie sud et à 1 h 30 de Clermont-Ferrand, à l'ouest.

Les élus souhaitent alors poursuivre leurs efforts de redynamisation par la mise en place d'une stratégie globale de renforcement de l'attractivité. Cette dernière doit naturellement s'appuyer sur le capital environnemental du territoire mais aussi sur la qualité de l'offre d'habitat, les opportunités d'emplois proposées et le niveau de services à la population.

Axe straté

egique n°2

Enjeu n° 7

Un territoire à connecter

Améliorer la connectivité avec les territoires environnants, notamment la Métropole de Lyon, et la mobilité au sein du territoire

Aux portes de Lyon, la COR bénéficie d'une situation géographique privilégiée, grâce à la proximité des infrastructures de communication de la Métropole (gares TGV, aéroport international Lyon Saint-Exupéry). L'accessibilité du territoire s'est nettement améliorée avec l'arrivée de l'autoroute A89 qui relie l'axe Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lyon. Néanmoins, ces différents axes et moyens de communication sont accessibles depuis la frange sud-ouest du territoire tandis que le cœur rural est beaucoup plus enclavé. Territoire particulièrement vaste, la topographie accidentée de la COR rend les liaisons plus difficiles.

Pour continuer d'attirer des entreprises et leurs salariés mais aussi soutenir l'attractivité résidentielle, **l'Ouest rhodanien doit conforter son accessibilité routière et ferroviaire**. L'enjeu pour la COR est de **mieux connecter le nord du territoire et d'étudier toutes les possibilités pour rendre attractif et accessible l'ensemble du territoire**. Ainsi, la COR souhaite conforter le rôle primordial des gares (cinq gares dont deux d'envergure régionale : Tarare et Amplepuis) par la concentration de services auprès de ces dernières. La gare de Tarare a vocation à devenir un pôle multimodal accueillant déjà plusieurs solutions de mobilité (voiture électrique en autopartage et vélos à assistance électrique). La gare d'Amplepuis pourrait aussi devenir un pôle multimodal. En lien avec ses ambitions TEPos, la COR souhaite également accompagner les habitants dans des alternatives à la voiture individuelle.

Les orientations :

- conforter l'accessibilité ferroviaire ;
- faire des gares un levier de développement du territoire, négocier l'augmentation des dessertes et des fréquences ;
- améliorer le maillage routier du territoire et la liaison A89-Amplepuis ;
- développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Enjeu n° 8

Faire de l'habitat un vecteur d'attractivité du territoire

Longtemps considérée comme levier exclusif de redynamisation territoriale, notamment par la seule capacité à proposer des emplois, la dynamique économique est aujourd'hui renforcée par d'autres piliers dans la stratégie globale d'attractivité : le logement et la qualité de vie.

Avec la tertiarisation de l'économie et la concentration de l'emploi dans les grandes agglomérations, l'évolution de la place du travail, l'augmentation du travail féminin et l'explosion de la mobilité professionnelle, les stratégies résidentielles des ménages s'émancipent de plus en plus des contraintes de localisation de l'emploi. L'accès à un meilleur logement constitue désormais, avant même l'emploi, le premier critère d'implantation dans un territoire.

Aujourd'hui, l'attractivité d'un territoire est donc autant liée à **sa capacité à proposer un habitat et des services** qu'à sa performance économique et sa propension à proposer des emplois. Cette affirmation de l'importance de l'habitat comme élément de l'attractivité du territoire intervient dans un contexte où les attentes des ménages en matière de logement évoluent fortement. La seule offre classique de maison individuelle, largement dominante sur le territoire, ne permet ni de répondre à l'ensemble des demandes des ménages, notamment des jeunes urbains, ni d'accompagner les besoins de logements des habitants déjà présents et qui le resteront tout au long de leur vie (logement adapté au vieillissement par exemple). Aussi, cette offre de maison individuelle ne permettra pas de tendre vers les objectifs du ZAN. Par conséquent, **le territoire doit élargir et diversifier son offre de logement.**

Des logements adaptés pour attirer

Les orientations :

• développer une offre d'habitat permettant un parcours résidentiel complet dans le territoire ;
• développer une offre de logements adaptée aux jeunes couples avec ou sans enfant(s) ;
• développer une offre de logements adaptée aux jeunes séniors urbains en recherche de qualité de vie ;
• développer de nouvelles formes d'habitat davantage en phase avec la demande des différentes catégories de ménages.

Enjeu n° 9

Conserver des emplois locaux

Défendre l'identité industrielle du territoire, capter et incuber des projets innovants

L'accueil de grands projets économiques, notamment industriels, permet de répondre à deux grands enjeux du territoire :

- La réhabilitation des friches industrielles pour reconstruire la ville sur la ville, limiter l'impact foncier du développement économique et préserver les ressources, tout en accueillant de l'activité économique ;

- La conservation des emplois sur le territoire afin d'offrir aux demandeurs d'emplois, notamment de catégorie A, un emploi à proximité de leur domicile et ainsi limiter les flux domicile-travail qui représentent 20 % des déplacements sur le territoire.

Outre la réhabilitation de friches industrielles, la COR mène **une politique volontariste et ambitieuse pour développer ses zones d'activités et permettre l'implantation et le développement d'entreprises endogènes créatrices d'emplois**.

La COR entretient, entre autres, un partenariat avec l'Aderly, l'agence de développement économique de Lyon Métropole, pour assurer la prospection exogène auprès d'entreprises et de porteurs de projets. Le plan de prospection prévoit ainsi une recherche accentuée sur l'industrie mais également sur des projets innovants dans les domaines du numérique et de l'innovation sociale et environnementale.

Pour assurer le développement de son économie résidentielle, la COR souhaite également **accompagner la tertiarisation de son activité économique en offrant un écosystème qualitatif en termes de capacités d'implantation** mais aussi d'acteurs, et en s'ouvrant aux nouvelles initiatives qui pourront trouver sur la COR un terrain d'expérimentations.

Les orientations :

• favoriser l'installation de micro-entreprises et de Petites et moyennes entreprises (PME) innovantes ;
• accueillir des projets industriels créateurs d'emplois et permettre le développement économique endogène ;
• favoriser l'implantation d'entreprises souhaitant développer une certification Haute Valeur Environnementale.

attractivité

Enjeu n° 10

Développer l'économie de proximité et les emplois non délocalisables répondant aux qualifications locales

Si l'accueil de projets à fort potentiel est un pilier de la stratégie économique de la COR, il n'est néanmoins pas le seul. L'accompagnement des filières locales, le développement de l'économie résidentielle et la mise en place d'une stratégie touristique, en lien avec la reconnaissance au label Unesco Geopark, sont autant d'autres leviers d'intervention. Pour cela, la COR a développé **un environnement particulièrement favorable à l'entreprenariat et aux partenariats, qui stimule l'innovation et l'hybridation des projets pour une économie sociale, circulaire et collaborative**. Ce positionnement et tous les dispositifs d'accompagnement mis en place répondent aux attentes d'un nouveau type de porteurs de projets, plus sensibles à leur environnement de travail et de vie.

En parallèle de son ambition industrielle, la COR souhaite ainsi **accompagner les nouveaux modes de travail et les nouvelles attentes des habitants, salariés et consommateurs**. En lien avec les différents enjeux en termes de déplacements, d'emplois locaux non délocalisables et d'attractivité résidentielle, la COR intervient dans l'accompagnement à l'émergence de nouveaux services, l'adaptation des commerçants aux nouveaux modes de consommation mais aussi l'accompagnement à l'émergence de nouveaux lieux de travail (coworking, tiers-lieux...) permettant le développement du télétravail et de l'entrepreneuriat local.

La COR souhaite travailler au sein d'une nouvelle gouvernance économique, dans une logique coopérative avec l'ensemble des partenaires et acteurs socio-économiques.

Favoriser les innovations et l'économie présentielle

Les orientations :

- poursuivre les actions en soutien à l'économie présentielle ;
- élaborer un schéma de développement commercial ;
- soutenir le développement des activités commerciales et les nouvelles formes de commerce en lien avec le numérique ;
- favoriser l'émergence de nouveaux services ;
- accompagner l'émergence de nouveaux lieux de travail ;
- poursuivre le développement du Pôle de pleine nature ;
- poursuivre le développement d'une offre d'hébergements de qualité répondant aux nouvelles demandes des touristes ;
- développer des produits touristiques permettant de sortir d'une simple économie du loisir.

Enjeu n°11

Offre culturelle, services et équipements

Développer un haut niveau de services, promouvoir la qualité de vie et développer l'image du territoire

Aux côtés de l'habitat et de l'emploi, le niveau d'équipements et de services d'un territoire contribue directement à son attractivité. On dénombre de plus en plus de couples de biactifs, c'est-à-dire dans lesquels les deux conjoints travaillent. Alors que les distances entre le domicile et le travail ne cessent d'augmenter et que de plus en plus de salariés ont des horaires de travail atypiques, l'offre de garde de la petite enfance est désormais un service incontournable. Les ménages sont attentifs à la qualité de l'appareil d'enseignement afin de faciliter le parcours éducatif de leurs enfants mais aussi aux activités sportives et culturelles proposées à la jeunesse et favorisant leur épanouissement.

Ainsi, la COR se positionne comme **un support à l'émergence de nouveaux services, en lien avec la politique de soutien aux initiatives émergentes et aux porteurs de projets à haute valeur sociale et environnementale**. La création ou le confortement d'un certain nombre d'équipements structurants permet de moderniser l'offre de services et l'image du territoire : nouvel hôpital à Tarare, réhabilitation du théâtre de Tarare, offre pleine nature autour du Lac des Sapins... Ces locomotives doivent permettre de structurer et de valoriser toute l'offre de services secondaires du territoire, aujourd'hui peu visible et fragmentée.

En consacrant une part significative de son budget à la culture, la COR souhaite non seulement en faire un outil de renforcement du lien social, mais aussi un vecteur d'attractivité territoriale. Au même titre que la présence d'une école, d'un médecin ou d'un commerce, **l'organisation de manifestations culturelles, même dans les plus petites communes, et la présence d'équipements de qualité sont un atout et facilitent l'installation ou le maintien des habitants.** C'est aussi un argument pour convaincre les cadres des nouvelles entreprises à venir, non seulement pour travailler, mais aussi pour vivre sur le territoire.

Les orientations :

• développer une politique culturelle alliant programmation, mise en valeur du patrimoine et innovation ;
• animer la vie culturelle sur l'ensemble du territoire ;
• dynamiser et revaloriser l'image du territoire par l'organisation d'événements culturels, touristiques et sportifs forts et marquants, et le développement des équipements innovants ;
• développer les services petite enfance et jeunesse.

attractivité

Enjeu n°12

Faire que l'agriculture et la forêt demeurent des secteurs économiques du territoire

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'agriculture et la forêt doivent demeurer de véritables secteurs économiques qui font partie intégrante de l'identité locale. Représentant 4,4 % de l'emploi total du territoire, contre 2,3 % pour la moyenne régionale et 2,6 % pour la moyenne nationale, l'agriculture demeure un secteur pourvoyeur d'emplois. La part de l'emploi proposée par le secteur augmente d'ailleurs puisqu'elle n'était que de 4 % en 2012. Au-delà, **l'agriculture est au cœur des enjeux de transition économique et du développement des emplois non délocalisables. Enfin, elle participe aussi de l'enjeu d'augmentation de la résilience territoriale, notamment alimentaire.**

La ressource bois du Beaujolais (douglas, sapin) est de plus en plus recherchée et fait l'objet, depuis 2015, d'une récolte précoce des peuplements par des scieries industrielles mettant en péril la gestion durable des forêts du territoire. La ressource est aussi impactée par le changement climatique. Suite aux derniers étés secs, des dépérissements sont visibles en particulier sur les stations les plus difficiles (sol maigre, exposition sud...) mais aussi pour des essences non adaptées aux stations (résineux à trop basse altitude) ou pour lesquelles les conditions de vie ont évolué avec le changement climatique (cas du sapin par exemple). La forêt est cependant majoritairement privée (95 %), morcelée et difficilement accessible dans certains secteurs.

Près de 90 % de la Surface agricole utile est destinée à la production fourragère et 75 % des exploitations pratiquent l'élevage bovin. Les prairies naturelles représentent 84 % des surfaces fourragères. Plus récemment, on note **le développement des circuits courts avec la mise en place de points de vente collectifs de produits locaux** : Le Coin de fermes à Tarare, La Maison des producteurs à Thizy-les-Bourgs, ou bien encore Terroir d'Azergues à Lamure-sur-Azergues. Ce développement autour des circuits courts (notamment la vente directe de produits tels que les fruits et les légumes, les fromages, la charcuterie...) constitue un axe de diversification important pour les exploitations agricoles. Les exploitations biologiques ne représentent que 1% des exploitations totales, ce qui est inférieur aux moyennes départementales (3 %). De même, l'engagement vers la labellisation ne représente que 21 % des exploitations, alors que la moyenne départementale est de 44 %.

Agriculture et forêt au coeur des enjeux

Les orientations :

- développer des outils de gestion collective permettant de garantir l'accessibilité et de mobiliser le gisement forestier ;
- garantir la présence d'une filière de transformation et assurer les débouchés ;
- veiller au renouvellement des essences et au remembrement pour développer la filière ;
- accompagner aux changements de pratique.

Axe stratégique n°3 : oeuvrer pour un développement homogène et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Le territoire de la COR est particulièrement vaste et se compose de plusieurs bassins de vie bénéficiant de dynamiques et d'influences contrastées. Aux portes de Lyon, le secteur de Tarare est bien connecté à la Métropole de Lyon et bénéficie de la liaison autoroutière A89. Il fait preuve d'un certain dynamisme démographique et économique. En frange ouest, les bourgs industriels historiques d'Amplepuis, de Thizy-les-Bourgs et de Cours maillent le territoire et constituent des zones d'emplois qui rayonnent vers la Loire. Enfin, la vallée de l'Azergues est le secteur le plus rural et le plus excentré de la COR. Ce territoire connaît un développement économique plus diffus, principalement organisé autour de l'agriculture et de la filière bois-forêt. Les principaux pôles de proximité dépassent à peine le millier d'habitants et connaissent de réelles problématiques de maintien des services malgré la présence significative d'artisans d'art et d'artistes, et une part importante de résidences secondaires.

Les élus sont particulièrement attentifs à ne pas laisser un territoire à deux vitesses s'instaurer entre la partie du territoire qui bénéficie de la dynamique métropolitaine et celle qui en est la plus éloignée. Cette problématique concerne bien évidemment la partie la plus rurale du territoire avec la volonté exprimée de **maintenir une ruralité dynamique et moderne.** La question de l'accès aux services et aux soins est particulièrement sensible sur la partie centrale du territoire, plus enclavée et éloignée des pôles majeurs. Le vieillissement de la population et la précarisation économique d'une partie des habitants sont des facteurs supplémentaires d'isolement. Paradoxalement, cette problématique concerne aussi les secteurs les plus dynamiques du territoire : l'arrivée de ménages à pouvoir d'achat élevé en provenance de la Métropole tend à renchérir rapidement le coût du logement au détriment des populations historiques.

Sur le vaste territoire que constitue l'Ouest rhodanien, **le maintien de la cohérence territoriale et de l'organisation de la solidarité entre les territoires et entre les habitants constitue une priorité.**

Axe straté

egique n°3

Enjeu n°13

Trois bassins de services pour une cohérence territoriale

Organiser le territoire à partir de trois grandes polarités, le structurer autour de ses bourgs historiques et développer une logique de bassin de services

Si le territoire est constitué de bassins de vie relativement distincts, on constate globalement une perte de vitesse des pôles urbains historiques au profit des petits villages. Ce constat questionne le modèle d'aménagement du territoire au regard de la rationalisation des équipements, des services, des déplacements et plus encore de la consommation foncière du territoire qui demeure élevée, sachant que les deux tiers des surfaces artificialisées le sont au motif de l'habitat.

En matière de cohérence territoriale, l'enjeu premier pour la Communauté d'agglomération est donc **le rééquilibrage et le maillage organisé du territoire par une repolarisation en faveur de ses principaux pôles urbains.** Dans ce cadre, la COR organise de façon coordonnée ses interventions en faveur de l'habitat, des déplacements et du maintien des commerces pour soutenir les projets de réhabilitation et de requalification des centres-bourgs de Tarare, Amplepuis, Thizy-les-Bourgs et Cours.

En 2019, la Ville de Tarare a fait partie des 222 villes retenues dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville. Il a pour objectif de créer les conditions efficientes du renouveau et du développement des villes moyennes en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de ville. Plus récemment, en février 2021, les communes de Thizy-les-Bourgs, d'Amplepuis et de Cours ont quant à elles été lauréates du programme Petite villes de demain, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette labellisation permettra de mobiliser les partenaires techniques et financiers pour **améliorer les conditions de vie des habitants de ces petites communes et des territoires alentours par des projets structurants.**
Cette repolarisation doit faire de Tarare, Thizy-les-Bourgs, Vindry-sur-Turdine, Amplepuis, Cours et Lamure-sur-Azergues les locomotives du territoire. Si chaque commune met en œuvre sa propre stratégie de revitalisation de son centre-bourg, le rôle de la COR consiste à donner une cohérence territoriale à ces projets. Cette volonté d'une organisation optimale et rationnelle du territoire à partir des bassins de vie doit **permettre de faciliter l'accès aux soins, aux services marchands et non marchands pour tous les habitants, avec des distances acceptables.**

Les orientations :

- organiser un développement de chacun des trois sous-ensembles du territoire à partir de leurs spécificités et qualités ;
- aider au développement d'une gamme d'équipements et de services minimum dans chacune des trois polarités ;
- garantir l'autonomie sanitaire et l'accès aux soins de proximité ;
- organiser un développement commercial équilibré dans chaque polarité ;
- veiller à favoriser la création d'emplois dans chacune des polarités ;
- aménager les centres-villes de demain afin d'assurer une meilleure qualité de l'air et le bien-être des habitants.

Enjeu n° 14

Développer une politique de l'habitat accessible, ambitieuse et volontariste

Avec une population modeste aux faibles capacités d'investissement, un taux de vacance important, un parc vieillissant et des pôles urbains historiques en déprise, le renouvellement du parc de logements n'est pas pris en compte par le marché. La COR mène donc **une politique volontariste d'amélioration de l'habitat dont le volet énergétique est particulièrement important.** Afin de favoriser la rénovation énergétique des logements, la COR a créé une plateforme de la rénovation énergétique, véritable guichet unique existant depuis 2015.

Il s'agit également de **résorber l'habitat insalubre, d'adapter les logements des ménages en perte d'autonomie dans leur habitat et de développer l'attractivité résidentielle** tournée vers de nouvelles populations.

L'offre de logements sociaux doit également être progressivement adaptée pour tenir compte des évolutions démographiques et sociétales avec, notamment, le vieillissement de la population et la réduction de la précarité énergétique. Elle doit répondre aux demandes centrées aujourd'hui sur les petits logements, principalement desservis par ascenseur et bénéficiant des atouts des centres-villes et centres-bourgs.

Le territoire souhaite également **promouvoir de nouvelles formes d'habitat avec la volonté de créer des lieux de sociabilité au sein et autour de l'habitat.** La mixité des formes de logements et de différentes fonctions doit être un atout, permettant aussi une certaine mixité sociale, un mélange des générations (habitat participatif, résidence intergénérationnelle...) et des quartiers vivants. Enfin, les parties communes, les espaces partagés et les espaces de transition doivent être travaillés comme une réserve d'usages.

Améliorer et diversifier l'habitat

Les orientations :

- réhabiliter et renouveler le parc de logements sociaux ;
- accompagner la réhabilitation énergétique du parc privé dégradé et résorber l'habitat indigne ;
- rénover le parc de logements sociaux privés en centre-ville et centre-bourg ;
- favoriser le renouvellement urbain, de nouvelles formes d'habitat permettant l'émergence de lieux de sociabilité.

du territoire

Enjeu n°15

La mobilité, enjeu majeur

Faire de la mobilité un outil de solidarité et de maillage territorial

Le territoire est couvert par le réseau SYTRAL Mobilités dont neuf lignes ont un point de desserte localement. L'offre de transport de la COR se révèle ainsi relativement consistante pour un territoire à densité modérée. Elle est cependant hétérogène avec un espace périurbain à l'ouest qui concentre l'essentiel de l'offre et le reste du territoire, à dominante rurale, peu desservi. La COR organise un service de transport à la demande, un dispositif de covoiturage local, un service d'autopartage entre particuliers, et dispose de trois stations de vélos à assistance électrique aux abords des gares de Tarare, Amplepuis et Lamure-sur-Azergues.

L'enjeu consiste à la fois à consolider ses solutions et à accompagner la population au changement de pratiques afin de réduire la dépendance à l'automobile - laquelle favorise la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables -, de réduire les émissions liées aux transports de personnes et de renforcer la cohésion territoriale et sociale par le levier de la mobilité. Tout comme le logement, la mobilité constitue l'un des premiers postes de dépenses des ménages ; **les moins aisés y consacrant même plus de 30 % de leurs revenus. Par ailleurs, l'Ouest rhodanien enregistre un taux de motorisation inférieur à la moyenne des territoires de même nature et 14 % des ménages ne disposent pas de véhicule.**

Les orientations :

- garantir un service de transport à la demande ;
- consolider les alternatives à la voiture individuelle ;
- conforter les pôles de mobilité autour des gares ;
- favoriser l'accès à la mobilité pour tous.

Enjeu n°16

Favoriser la réussite éducative

Dans une économie désormais largement tertiarisée, le niveau de formation est une condition indispensable d'accès à l'emploi. Les différences de taux de chômage, notamment chez les jeunes, entre les diplômés et les non diplômés l'attestent largement. Or, la population de la COR se caractérise par un pourcentage de non diplômés supérieur à la moyenne nationale (+ 13 points) et surtout par un pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur largement inférieur (- 23,6 points).

Si la France est loin d'être le pays le plus inégalitaire, elle est en revanche l'un des pays dans lesquels la reproduction sociale est la plus forte ; là où le capital culturel et économique des parents influe le plus sur la réussite éducative et la trajectoire sociale des enfants. L'accès à l'éducation constitue donc un enjeu fondamental. Vecteur d'attractivité pour les familles et de vitalité pour les communes, l'éducation doit prendre en compte le parcours global de scolarisation, de la garde d'enfants au post bac. Ainsi, **la mobilité éducative pourrait être canalisée et réfléchie à l'échelle du territoire. La définition d'une carte scolaire partagée, pluriannuelle et consolidée permettrait une vision claire des enjeux éducatifs du territoire.**

Au même titre que le télétravail, l'enseignement à distance connaît un fort développement. L'installation par la COR, depuis la rentrée 2021, d'un Campus connecté à Tarare rehausse de manière significative l'offre du territoire.

Une offre éducative à organiser

Les orientations :

• organiser un parcours éducatif complet, quel que soit le lieu de résidence des élèves ;
• promouvoir une approche globale de la réussite éducative incluant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ;
• utiliser les opportunités offertes par le numérique pour renforcer l'offre de formation et favoriser la formation continue .

Enjeu n°17

Le bien vieillir en priorité

Développer le bien vieillir

Le territoire, du fait de sa dynamique particulière, se trouve davantage exposé au phénomène de vieillissement de la population. Durant les dix dernières années, la population totale a augmenté de près de 1 300 personnes. Il est important de préciser que la catégorie des plus de 60 ans a augmenté de plus de 2 200 personnes, celle des plus de 80 ans de 1 000 personnes alors que la catégorie d'âge des 20-60 ans a diminué de plus de 1 000 personnes.

Si le troisième âge constitue une véritable ressource pour le territoire, l'anticipation du vieillissement nécessite cependant de coordonner plusieurs politiques publiques. Il s'agit de **construire des logements adaptés, de développer les services permettant aux personnes de bien vieillir chez elles, de lutter contre l'isolement des personnes âgées notamment dans les parties les plus rurales du territoire, d'accompagner les retraités les plus pauvres et de développer les maisons d'accueil** pour les personnes n'ayant plus la capacité ou la volonté de demeurer à leur domicile.

Organiser les conditions du bien vieillir est une exigence morale vis-à-vis de nos anciens. C'est aussi - et cela le sera de plus en plus - **un facteur à part entière de l'attractivité d'un territoire** qui réclamera la mobilisation de nombreux acteurs, des collectivités bien évidemment mais aussi de la sphère associative.

+2 200 **personnes de plus de 60 ans en dix ans**

Les orientations :

• confier à la COR un rôle de coordination de l'ensemble des acteurs ;
• réaliser un diagnostic permettant d'objectiver l'offre et la demande et d'identifier l'ensemble des acteurs à mettre en réseau ;
• assurer un parcours résidentiel complet des séniors ;
• accompagner le développement des services permettant le maintien à domicile ;
• développer une offre d'habitat dédiée dans les centres-villes et centres-bourgs permettant un rapprochement des équipements et des services ;
• veiller à la prise en compte de la question du vieillissement dans l'ensemble des décisions de la COR.

Enjeu n°18

Favoriser la cohésion sociale

La COR participe au maintien de la cohésion sociale du territoire, notamment au travers de sa compétence Politique de la ville et avec un quartier prioritaire à Tarare. Tarare est la ville du territoire qui cumule le plus de difficultés socio-économiques. La COR s'est ainsi engagée dans un Contrat de Ville couvrant la période 2015-2020, prolongé par un Protocole d'engagements réciproques avec l'État jusqu'en 2022. **La Ville et la COR mutualisent ainsi leurs moyens en faveur de l'emploi, du développement économique et de l'amélioration du cadre de vie.**

La COR entend également **accentuer son action auprès de la population autour de la question du numérique et particulièrement sur celle de l'inclusion numérique**, en lien avec le tiers-lieu La Bobine, labellisé Fabrique de Territoire à Tarare. Accès au droit, dématérialisation des services publics, développement de nouveaux métiers, le territoire se positionne pour **accompagner la transition numérique** au même titre que la transition énergétique et écologique.

Cohésion sociale
et inclusion numérique

Les orientations :

- soutenir les actions dans le quartier prioritaire au titre de la Politique de la ville ;
- développer le lien intergénérationnel ;
- veiller à la prise en compte du handicap dans l'ensemble des décisions de la COR ;
- coordonner les actions en faveur de la jeunesse ;
- mettre en œuvre des actions d'inclusion numérique.

Avec ce Projet de territoire,
la COR se projette avec ambition dans son avenir,
pour ses habitants.
Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération

Conclusion

Ce Projet de territoire, ambitieux et équilibré, traduit la vision à long terme des élus pour le développement de l'Ouest rhodanien et le bien-être de ses habitants. A travers les trois axes stratégiques définis, ce document trace un cap clair pour faire de la COR un territoire exemplaire : il est la clef de voûte à partir de laquelle se déclinent toutes les actions à mettre en œuvre par la collectivité. Celles-ci seront définies et précisées dans le Plan de mandat, et sa déclinaison en politiques publiques traduisant les objectifs du Projet de territoire pour les quatre prochaines années.

Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

3 rue de la Venne 69170 Tarare
04 74 05 06 60
contact@c-or.fr

ouestrhodanien.fr